

République Française

Département des Yvelines

Saint-Quentin-en-Yvelines
Communauté d'agglomération

DATE DE CONVOCATION
5/06/20

DATE D'AFFICHAGE
5/06/20

DATE D'ACCUSE DE
RECEPTION
PREFECTURE DES YVELINES

NOMBRE DE MEMBRES EN
EXERCICE : 72

NOMBRES DE VOTANT : 58

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DES BUREAUX ET DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Le jeudi 11 juin 2020 à 19h00, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni au siège social sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel FOURGOUS

Étaient présents :

Monsieur Didier FISCHER, Madame Christine RENAUT, Monsieur Thierry MICHEL, Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Madame Anne CAPIAUX, Madame Martine LETOUBLON, Monsieur Laurent MAZAURY, Madame Catherine PERROTIN-RAUFASTE, Monsieur Bernard CHATAGNIER, Madame Chantal CARDELEC, Madame Bénédicte ALLIER-COYNE, Madame Danièle VIALA, Monsieur Olivier PAREJA, Madame Danielle HAMARD, Madame Nathalie PECNARD, Madame Véronique COTE-MILLARD, Monsieur Philippe GUIGUEN, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Françoise BEAULIEU, Monsieur Bertrand HOUILLON, Madame Laurence RENARD, Monsieur Grégory GARESTIER, Madame Véronique ROCHER, Monsieur François LIET, Madame Pascale DENIS, Monsieur Yann LAMOTHE, Monsieur Eric NAUDIN, Monsieur Eric-Alain JUNES, Monsieur Bruno BOUSSARD, Madame Catherine BASTONI, Monsieur Vivien GASQ, Madame Claire DIZES, Madame Corinne BASQUE, Monsieur José CACHIN, Monsieur Michel CRETIN, Monsieur Lorrain MERCKAERT, Madame Karima LAKHLALKI-NFISSI, Madame Joséphine KOLLMANNNSBERGER, Monsieur Bernard MEYER, Monsieur Patrick GINTER, Madame Ginette FAROUX, Monsieur Henri-Pierre LERSTEAU, Monsieur Bernard ANSART, Monsieur Dominique MODESTE, Monsieur Othman NASROU, Monsieur Stéphane MIRAMBEAU, Madame Sylvie SEVIN-MONTEL, Monsieur Laurent BLANCQUART, Monsieur Jean-Michel CHEVALLIER.

formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Monsieur Ladislav SKURA, Monsieur Alain HAJJAJ, Madame Nelly DUTU, Madame Anne-Claire FREMONT, Monsieur Nicolas HUE, Madame Séverine FILLIOUD, Madame Véronique GUERNON, Monsieur Guy MALANDAIN, Madame Jeanine MARY, Monsieur Jean-Yves GENDRON, Madame Sandrine GRANDGAMBE, Monsieur Luc MISEREY, Monsieur Jean-Claude RICHARD, Madame Odile INIZAN.

Secrétaire de séance : Véronique COTE-MILLARD

Pouvoirs :

Monsieur François DELIGNE à Madame Danièle VIALA, Monsieur Gilles BRETON à Madame Bénédicte ALLIER-COYNE, Monsieur Roger ADELAIDE à Madame Nathalie PECNARD, Monsieur Tristan JACQUES à Monsieur Bertrand HOUILLON, Madame Ketchanh ABHAY à Monsieur Lorrain MERCKAERT, Monsieur Christophe BELLENGER à Madame Ginette FAROUX, Madame Alexandra ROSETTI à Madame Joséphine KOLLMANNNSBERGER, Monsieur Jocelyn BEAUPEUX à Monsieur Thierry MICHEL, Madame Patricia GOY à Madame Anne CAPIAUX.

Budget

OBJET : 13 - (2020-113) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Décision Modificative n°1 - Budget Gestion Immobilière

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

OBJET : 13 - (2020-113) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Décision Modificative n°1 - Budget Gestion Immobilière

Le Conseil Communautaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10

VU l'arrêté préfectoral n°2015350-0009 en date du 16 décembre 2015 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire du nouvel EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 1er janvier 2016 à 75 membres,

VU l'arrêté préfectoral n°2015358-0007 en date du 24 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Communauté de Communes de l'Ouest Parisien étendue aux communes de Maurepas et de Coignières, et instituant le nouvel EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 1er janvier 2016,

VU le bureau du

VU la délibération n° 2019-439 du 19 décembre 2019 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le budget primitif 2020,

CONSIDERANT que la Décision Modificative n°1 s'établit conformément au document ci-annexé,

CONSIDERANT le rapport joint en annexe,

CONSIDERANT les dispositions prévues par l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, le point a été communiqué aux membres de la Commission Budget et Pilotage le 2 juin 2020.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Adopte la Décision Modificative n°1 2020 du budget Gestion Immobilière comme présenté en annexe jointe.

Adopté à l'unanimité par 58 voix pour

FAIT ET DELIBERE, SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AFFICHE A LA PORTE DE L'HOTEL D'AGGLOMERATION LE 18/06/20

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Michel FOURGOUS

«signé électroniquement le

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

BUDGET ET PILOTAGE - Budget

Saint-Quentin-en-Yvelines - Budget Gestion Immobilière Décision modificative n°1 2020

Annexe à la délibération

Conformément aux dispositions prévues par l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, le point a été communiqué aux membres de la Commission Budget et Pilotage le 2 juin 2020.

Cette décision modificative comprend l'exonération de redevances, loyers et charges pour les occupants de locaux appartenant à Saint-Quentin-en-Yvelines, ayant subi une fermeture administrative de leurs établissements pendant la période de confinement liée au Covid-19.

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 112 200 €

Les dépenses réelles : 112 200 €(chapitre 67)

Chapitre 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES : 112 200 €

Il s'agit d'inscrire les crédits budgétaires pour la prise en charge de l'exonération de loyers ou de redevances et de charges (dont refacturation des taxes) d'occupants (TPE, PME et associations) ayant subi une fermeture administrative de leurs établissements ayant entraîné une baisse de leurs activités commerciales depuis le 15 mars 2020. Cette exonération est par ailleurs proposée dans la délibération 2020-131 du Conseil Communautaire du 11 juin 2020. Cette délibération apporte donc les précisions sur les modalités de mise en œuvre de ces exonérations.

b) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 112 200 €

Les recettes réelles : 112 200 €(chapitre 74)

Chapitre 74 : DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 112 200 €

Ce montant correspond à la subvention d'équilibre versée par le budget principal.

La section de fonctionnement est équilibrée.

Seule la section de fonctionnement est impactée par cette décision modificative n°1.

BUDGET GESTION IMMOBILIERE - DM1 2020

Fonctionnement

Dépenses

Recettes

Chapitre	BP 2020	DM1	Budgété (BP+DM1)	Chapitre	BP 2020	DM1	Budgété (BP+DM1)
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 124 335,00		6 124 335,00	70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 728 749,00		2 728 749,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 020,00		6 020,00	73 - IMPOTS ET TAXES	11 580,00		11 580,00
66 - CHARGES FINANCIERES	1 039 594,00		1 039 594,00	74 - SUBVENTIONS	5 425 380,00	112 200,00	5 537 580,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	31 000,00	112 200,00	143 200,00	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	923 040,00		923 040,00
				76 - PRODUITS FINANCIERS	20 000,00		20 000,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 975 000,00		1 975 000,00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 000,00		24 000,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	43 200,00		43 200,00
				002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DEPENSES	9 175 949,00	112 200,00	9 288 149,00	TOTAL RECETTES	9 175 949,00	112 200,00	9 288 149,00
Résultat de fonctionnement :	0,00	0,00	0,00				

Investissement

Dépenses

Recettes

Chapitre	BP 2020	DM1	Budgété (BP+DM1)	Chapitre	BP 2020	DM1	Budgété (BP+DM1)
				001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT			
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	43 200,00		43 200,00	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 975 000,00		1 975 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 477 000,00		2 477 000,00	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	880 200,00		880 200,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	473 000,00		473 000,00	024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	168 000,00		168 000,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	160 000,00		160 000,00	27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	130 000,00		130 000,00
TOTAL DEPENSES	3 153 200,00	0,00	3 153 200,00	TOTAL RECETTES	3 153 200,00	0,00	3 153 200,00
Résultat d'investissement :	0,00	0,00	0,00				